



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2715

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Déploiement de services métropolitains aux petites et moyennes entreprises (PME) - Attribution de subventions à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) - Année 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

**Présents** : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdèreff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

**Absents excusés** : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

**Absents non excusés** : M. Aggoun, Mme Beautemps.

**Conseil du 27 avril 2018****Délibération n° 2018-2715**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Déploiement de services métropolitains aux petites et moyennes entreprises (PME) - Attribution de subventions à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) - Année 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne est un établissement public à caractère administratif dont les missions principales sont de représenter les intérêts des entreprises industrielles et des commerçants et de les accompagner sur l'ensemble des champs de leur développement, de la création jusqu'à la transmission, en passant par les différentes phases de croissance et de développement.

La Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) est l'une des 107 Chambres des métiers et de l'artisanat recensées en France. La Chambre des métiers et de l'artisanat est un établissement public géré par des artisans élus.

La CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et la CMAR sollicitent le soutien financier de la Métropole de Lyon pour mettre en œuvre les services aux entreprises suivants : programme Lyon Pacte PME, programme Pépites, programme Lyon Eco Energie.

**II - Objectifs**

La Métropole agit pour garantir le développement économique du territoire, et pour le conforter comme territoire d'innovation, créateur de richesses et d'emplois. Pour ce faire, elle intervient pour accompagner les entreprises dans leur évolution, du créateur d'entreprise jusqu'au grand compte, en favorisant un maillage maximum avec l'écosystème local.

L'enjeu est de bénéficier de la densité du tissu économique de la métropole pour l'aider à se développer et pour générer un attachement particulier de nature à favoriser son ancrage local. Au fur et à mesure de sa croissance, l'entreprise est incitée à s'impliquer davantage sur le territoire.

Ceci s'exprime notamment à travers la démarche "Lyon Métropole des Entrepreneurs" au service des créateurs d'entreprises, à travers le réseau des développeurs économiques territoriaux, et à travers la création de programmes d'accompagnement spécifiques dédiés aux PME du territoire.

Dans cette optique, la Métropole a adhéré à l'association Pacte PME qui œuvre au renforcement des relations entre les PME et les grands comptes pour favoriser la croissance des PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI). La Métropole agit au niveau de ses achats (pour une meilleure lisibilité, une mesure de la qualité des relations avec les PME, la mise en place de bonnes pratiques dans le respect du cadre réglementaire) et au niveau de l'animation économique, à travers le dispositif Lyon Pacte PME. Cette déclinaison locale de la démarche Pacte PME est portée avec les partenaires de la gouvernance économique "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise" (GLEE).

En parallèle, la Métropole souhaite proposer un service spécifique aux PME en hyper-croissance via le programme Pépites et un service, à toutes les très petites entreprises (TPE)-PME, d'accompagnement à la réduction de leur consommation d'énergie en lien avec son plan climat.

### III - Programme Lyon Pacte PME

L'objectif est de mobiliser les entreprises grands comptes en faveur des PME et des ETI du territoire.

Les domaines ciblés pour cette mobilisation sont :

- les achats (présenter des opportunités de marché, adapter les pratiques),
- l'international (identifier des destinations sur lesquelles les grands comptes pourront accompagner des PME du territoire, pour de l'hébergement, du conseil, etc.),
- les ressources humaines (orienter les alternants formés au sein de grands comptes vers les PME du territoire),
- l'innovation ouverte (promouvoir la démarche et organiser des échanges entre startups/PME/ETI/grands comptes).

La CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne participe activement au déploiement de ce dispositif, à travers la mise à disposition d'une ressource à temps plein, en charge de l'organisation d'évènements, de la mobilisation des partenaires et de la coordination des instances de pilotage.

#### 1° - Compte-rendu des actions réalisées avec la CCI en 2017

Par délibération n° 2017-1935 du Conseil du 22 mai 2017, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour l'accompagnement du programme d'actions "Lyon Pacte PME 2017".

Huit rencontres entre grandes entreprises et startups/PME du territoire ont été réalisées, notamment avec l'UGAP, SUEZ, Air Liquide, Bosch, les Hospices civils de Lyon (HCL), la Métropole, Tunnel euralpin Lyon Turin (TELT). Au total depuis le lancement du programme, 38 rencontres ont été réalisées permettant à 124 grandes entreprises de rencontrer 1 230 PME du territoire.

#### 2° - Programme d'actions pour 2018 et plan de financement prévisionnel

- organiser ou co-organiser des évènements sur les axes de travail retenus pour 2018 : les achats, l'international, les ressources humaines, l'innovation ouverte (dont au moins 8 évènements de networking grands comptes - PME),
- mobiliser les grands comptes, les ETI et les PME du territoire autour de la démarche et des évènements associés,
- rédiger la lettre mensuelle d'information sur les opportunités proposées aux PME du territoire dans le cadre de la démarche,
- relayer l'information relative au Pacte PME métropolitain sur les supports web et print de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne quand la ligne éditoriale et les priorités éditoriales le permettent,
- travailler avec la Métropole à l'élaboration des supports de communication nécessaires à la bonne diffusion de l'information autour du dispositif Lyon Pacte PME,
- organiser et administrer le comité technique du Pacte PME métropolitain (3 réunions).

Budget prévisionnel Pacte PME métropolitain 2018			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel (conseil + stagiaire)	83 500	Métropole de Lyon	50 000
encadrement - structure	22 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat métropolitain)	50 000
déplacements, missions réceptions	16 500	autofinancement CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne	22 000
<b>Total</b>	<b>122 000</b>	<b>Total</b>	<b>122 000</b>

Il est proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de 50 000 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour la mise en œuvre du programme d'action "Lyon Pacte PME 2018", en complément du financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du contrat métropolitain conclu avec la Métropole.

Le pilotage de cette mise en œuvre sera conduit dans le cadre de la gouvernance économique GLEE et selon les modalités prévues dans la convention en annexe.

#### IV - Programme Pépites

L'objectif est d'accompagner 8 nouvelles entreprises par an pendant 2 ans et ainsi de maintenir à 16 le nombre d'entreprises suivies chaque année. Objectif : lever les freins à leurs projets de développement.

Pour mémoire, le processus d'accompagnement des pépites comporte 2 étapes : d'une part, une phase d'appel à projets permettant de recruter les nouvelles entreprises par an ; d'autre part, une phase de labellisation puis d'accompagnement personnalisé par un interlocuteur unique (conseiller CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne).

##### 1° - Compte-rendu des actions réalisées en 2017

Par délibération n° 2017-1935 du Conseil du 22 mai 2017, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 257 400 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour l'accompagnement du programme "Pépites" pour 2017.

Au terme de la 6<sup>ème</sup> année de fonctionnement du programme, le bilan est le suivant : 8 nouvelles entreprises ont été labellisées. Chacune d'elle a bénéficié d'un accompagnement spécifique adapté à ses problématiques, telles que la préparation au changement de gouvernance, l'internalisation de la fabrication ou encore l'aide à la levée de fonds.

Depuis la création du programme en 2011, 64 entreprises ont été labellisées, qui représentent 520 M€ de chiffre d'affaires et 2 800 emplois. Parmi les différents secteurs d'activités représentés, on trouve des entreprises actives dans les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises ou encore des services à la personne. Les effectifs des entreprises labellisées sont très variables (de 15 à plus de 200 salariés) de même que le chiffre d'affaires (moins de 2 M€ à plus de 30 M€).

Enfin, on peut noter que le label "Pépites" constitue en soi un levier pour mettre en synergie les différents appuis publics et privés. Le retour des entreprises accompagnées est très positif de ce point de vue, pointant un véritable effet "accélérateur" du dispositif et de l'image du label.

##### 2° - Programme d'actions pour 2018 et plan de financement prévisionnel

En 2018, 8 nouvelles entreprises seront labellisées Pépites et accompagnées pendant 2 ans.

Le budget prévisionnel 2018 pour la mise en œuvre de l'action "Pépites" :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
cout de personnel	196 142	Métropole de Lyon	257 400
communication	45 000	CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (temps valorisé)	234 972
conseils experts	251 230		
<b>Total</b>	<b>492 372</b>	<b>Total</b>	<b>492 372</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 257 400 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2018 en faveur des entreprises "Pépites" du territoire.

## V - Programme Lyon Eco Energie

L'objectif est d'accompagner les TPE/PME dans la maîtrise et l'amélioration de leurs performances énergétiques. La plupart des entreprises ne disposant pas de compétences internes en ce qui concerne l'énergie, ce programme leur permet de dresser le bilan de leur situation énergétique et d'augmenter leur compétitivité par la mise en place d'actions d'économies d'énergie.

### 1° - Compte-rendu des actions réalisées en 2017

Par délibération n° 2017-1935 du Conseil du 22 mai 2017, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 203 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 750 € au profit de la CMAR pour leurs programmes d'actions 2017.

Le compte-rendu d'activités des actions des CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et CMAR dans le cadre de ce financement est le suivant :

- ce dispositif est opérationnel depuis le printemps 2014 sous le nom de "Lyon Eco Énergie". En 2017, plusieurs actions de mobilisation ont été menées : 2 réunions territoriales collectives, envoi de courriers d'information, campagnes de prospection testées en partenariat avec La Poste sur une base de 2 000 entreprises ciblées (code nomenclature d'activités française (NAF)), journée du développement durable à la CMAR (2 juin), pages dédiées des sites internet,

-50 entreprises sont entrées en accompagnement et leur retour est très positif (meilleure visibilité des consommations, changements bénéfiques de contrats énergie, matériels, etc.).

### 2° - Programme d'actions pour 2018 et plan de financement prévisionnel

L'objectif partagé pour l'année 2018 est d'accompagner au moins 50 entreprises individuellement à l'optimisation de leur consommation d'énergie.

Par ailleurs, forts des 4 premières années du programme et suite à une réorientation du programme Environnement par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), co-financier, il est proposé de remplacer les actions dites de "sensibilisation collective" par des "actions collectives", permettant à plusieurs entreprises et partenaires de travailler ensemble dans le but de réduire leurs consommations énergétiques. Deux actions sont prévues pour 2018, dont l'objectif serait d'atteindre 5 à 10 entreprises par chambre consulaire :

- suivi et management des consommations énergétiques,
- action centrée sur un usage énergétique (éclairage, air comprimé, froid, etc.).

Ce programme est cofinancé par l'ADEME, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole.

Budget prévisionnel Lyon Eco Énergie 2018 - CCI			
Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
charges de gestion courante	21 973	ADEME	22 000
charges de personnel	62 000	Métropole de Lyon	20 000
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	20 000
		autofinancement CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne	21 973
<b>Total</b>	<b>83 973</b>	<b>Total</b>	<b>83 973</b>

Budget prévisionnel Lyon Eco Énergie 2018 - CMAR			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	840	ADEME	24 000
services extérieurs	7 721	Métropole de Lyon	20 000
impôts et taxes	706	Région Auvergne-Rhône-Alpes	20 000
charges de personnel	68 870	autofinancement CMAR	16 382
dotations	2 245		
<b>Total</b>	<b>80 382</b>	<b>Total</b>	<b>80 382</b>

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution des subventions suivantes :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2018 relatif à l'accompagnement des PME pour améliorer leurs performances énergétiques,
- une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la CMAR pour son programme d'actions 2018 relatif à l'accompagnement des TPE pour améliorer leurs performances énergétiques ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2018, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 327 400 € au profit de Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne :

. 50 000 € pour le programme "Lyon Pacte PME",

. 257 400 € pour le programme "Pépites",

. 20 000 € pour le programme "Lyon Eco Energie,

- d'un montant de 20 000 € au profit de Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour le dispositif "Lyon Eco Energie",

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et la CMAR, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 657382 - fonction 62 - opération n° 0P01O0851.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.**